

populaire qui se déroule lors de la Fête-Dieu, à Berga en Catalogne; Louis-Sébastien Fournier analyse le cas des fêtes de la Tarasque à Tarascon en France; Ignazio Macchiarella se penche sur le cas du *canto a tenore* en Sardaigne; et enfin, Daniel Bonvoisin et Gil Bartholeyns mettent la pratique des jeux grandeur nature à l'épreuve des critères de la Convention. Chacune des études nous aide à mesurer plus finement les effets locaux occasionnés par l'inscription sur la liste du PCI. Le troisième axe, « Observateurs médiateurs ou acteurs? Le rôle des anthropologues » nous invite, finalement, à un questionnement réflexif autour « de la posture de l'ethnologue face à cet objet et sur le rôle que l'anthropologie est appelé à jouer dans la mise en œuvre des politiques de sauvegarde du PCI » (p. 24). Jean-Louis Tornatore évoque, dans le contexte français, la relation entretenue entre PCI et patrimoine ethnologique ainsi que les effets de la Convention sur les pratiques de patrimonialisation et plus particulièrement sur la redéfinition du rôle de l'expert. Carlo Sandroni, avec le cas de la *samba de roda* au Brésil, témoigne, par son expérience, de la place de médiateur que l'ethnologue (et dans ce cas-ci l'ethnomusicologue) peut jouer.

Par l'équilibre trouvé entre une diversité de points de vue et une argumentation solidement et logiquement amenée au fil de l'ouvrage, par l'originalité et la qualité des contenus mûris tout au long du séminaire, il ne fait aucun doute que *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie* s'appête à devenir une référence dans le champ du patrimoine. À la manière d'un instantané de la recherche, les auteurs nous livrent de l'intérieur des propos fondateurs pour qui s'intéresse à cette question. Pensons, par exemple :

- 1) aux responsabilités désormais dévolues aux communautés dans la sélection et la reconnaissance du patrimoine et, en contrepartie, à la redéfinition du rôle de l'expert qui, jusqu'à présent, se trouvait au cœur de la patrimonialisation;
- 2) aux transformations des valeurs telles que l'authenticité ou la protection, impliquant un renouvellement du regard sur le patrimoine et sur les actions qui accompagnent sa reconnaissance et sa valorisation;
- 3) aux décalages entre les textes officiels et les réalités du terrain, tant du point de vue des modalités d'appropriation du nouveau statut par les communautés que de « l'effet UNESCO » dans la perpétuation des expressions culturelles.

Il ne reste qu'à espérer que le temps permettra, puisqu'il s'agit là d'une des seules limites imposées à la réflexion en raison de la contemporanéité du phénomène, de voir se prolonger l'observation de l'institutionnalisation du PCI sur un plus long terme afin de saisir l'ensemble des transformations durables nées de l'épreuve d'opérationnalisation de la « nouvelle catégorie » telle qu'elle est caractérisée dans le sous-titre du collectif. À la lumière du contexte québécois qui m'occupe plus particulièrement, cet ouvrage aura, même s'il ne traite pas directement des problématiques nord-américaines, une

importance certaine. Il entre déjà largement en résonance avec l'actualité suite à l'adoption, en octobre dernier, de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel qui ajoute enfin, parmi les biens à protéger, un volet immatériel<sup>2</sup>.

## Notes

- 1 Parmi les titres parus, voir : Hottin, Christian (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel : premières expériences en France*, Arles/Montréal, Actes Sud/Léméac, 2011, 364 p. (coll. Babel, Internationale de l'imaginaire, Nouvelle série, 25); Benhamou, Françoise et Marie Cornu (dir.), *Le patrimoine culturel au risque de l'immatériel : enjeux juridiques, culturels, économiques*, Paris, L'Harmattan, 2011 [2010], 147 p. (coll. Droit du patrimoine culturel et naturel); Adell, Nicolas et Yves Pourcher (dir.), *Transmettre, quel(s) patrimoine(s)? : autour du patrimoine culturel immatériel*, Paris, M. Houdiard, 2011, 270 p.; Forget, Célia (dir.), *Penser et pratiquer l'esprit du lieu*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, 278 p. (coll. Patrimoine en mouvement); Vincent Auzas et Van Troi Tran (dir.), *Patrimoines sensibles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, 278 p. (coll. Patrimoine en mouvement); Société des musées québécois, *Musées, enjeux et défis du patrimoine immatériel*, vol. 29 (2010).
- 2 Projet de loi no 82, Loi sur le patrimoine culturel, adopté et sanctionné le 19 octobre 2011, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, [en ligne] <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1003>, consulté le 5 mars 2012.

**Claude Gélinas**, *Indiens, Eurocanadiens et le cadre social du métissage au Saguenay-Lac-Saint-Jean, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Québec : Septentrion, 2011, 215 pages.

Reenseur : Emmanuel Michaux  
Université Laval et Chaire de recherche du Canada sur  
l'identité métisse (Université de Saint-Boniface)

L'ouvrage *Indiens, Eurocanadiens et le cadre social du métissage au Saguenay-Lac-Saint-Jean, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (2011) est l'un des tout premiers textes de Claude Gélinas à porter spécifiquement sur la question du métissage entre Européens et Amérindiens au Canada. Professeur à l'Université de Sherbrooke, Gélinas s'est spécialisé dès le début des années 1990 dans l'étude de l'histoire et de la culture des populations algonquiennes au Québec, notamment des Attikameks, et ce particulièrement au XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle. C'est à partir de 2004 qu'il a commencé à intégrer la question du métissage dans ses recherches, en étudiant notamment comment le métissage était perçu par les Amérindiens du Québec, ou plus précisément quel était le rapport de ceux-ci au métissage.

Cet ouvrage est le résultat d'une recherche menée en 2009 pour le compte du gouvernement du Québec. Il s'inscrit dans le cadre d'un litige entre ce gouvernement et certains individus, membres de divers organismes qui représentent des Métis ou des Indiens sans statut dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dont la *Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan*. Les personnes revendiquant une identité métisse soutiennent avoir des droits ancestraux

en vertu de la *Loi Constitutionnelle de 1982* et compte tenu des critères juridiques établis par l'arrêt *Powley* de la Cour Suprême de 2003. Dès lors, et ce depuis quelques années maintenant, des chercheurs de disciplines diverses confrontent leurs expertises concernant cette question de l'existence ou non d'une ou de plusieurs communautés métisses historiques sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dans son ouvrage, Claude Gélinas s'intéresse à l'histoire sociale des individus d'ascendance mixte ayant évolué dans l'actuelle région du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Rappelant qu'il ne suffit pas de révéler l'existence d'un métissage biologique et culturel sur un territoire donné pour démontrer l'existence de communautés métisses, il entend vérifier si le métissage tant culturel que biologique qui s'est manifesté au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et dont il est question dans le premier chapitre du livre, a été marqué ou non par la formation de collectivités métisses distinctes des Indiens et des Eurocanadiens.

Ce qui nous est proposé ici est une étude de cas qui s'appuie sur un ensemble de sources historiques. Celles-ci proviennent principalement des archives du Ministère des Affaires autochtones, de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de diverses congrégations de missionnaires. Par cet ouvrage bien documenté, Gélinas contribue à combler le vide important qui caractérise la recherche portant sur l'histoire des individus métissés au Québec. Pour ce faire, il fournit quelques repères interprétatifs qui inscrivent à l'évidence cet ouvrage dans le mouvement de recherche en ethnogenèse métisse. Ce mouvement a été mis en place par les historiennes Jennifer Brown et Jacqueline Peterson au début des années 1980 afin de rendre compte de l'existence de communautés métisses historiques au Canada. La démarche de Gélinas se structure en trois points, lesquels portent successivement sur les notions d'identité, de culture et de communauté. L'objectif de Gélinas, dans le second chapitre, est alors de vérifier si une identité métisse s'est développée et a été revendiquée sur le territoire en question. Dans le chapitre suivant, l'auteur se penche sur la question de l'existence d'une culture distincte de celle des Indiens et des Eurocanadiens. Enfin, dans le quatrième et dernier chapitre du livre, il est question de vérifier si une ou plusieurs entités sociales distinctes se sont formées sur le territoire en question.

Les conclusions de l'auteur révèlent que le métissage euro-amérindien sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean est une réalité historique qui n'a toutefois pas conduit à l'apparition d'une identité et d'une culture métisses qui soient distinctes de celles des Eurocanadiens et des Indiens, ni d'une ou de plusieurs communautés de métis. Cette conclusion, en regard de l'approche développée par l'auteur, doit toutefois être nuancée. L'ensemble du travail de Claude Gélinas s'appuie en effet sur une somme importante de données d'archives collectées en vue d'y repérer la présence d'individus identifiés comme « métis » ou « Métis ». À ce titre, cherchant à vérifier l'apparition d'au moins une communauté historique autre qu'eurocanadienne ou indienne, et supposant qu'une telle

réalité sociale aurait laissé des traces dans les sources écrites, l'auteur considère que c'est au travers d'individus désignés comme « métis » dans les sources que se serait socialement exprimée cette réalité historique du métissage. La conclusion formulée par l'auteur, à savoir qu'il n'a jamais existé de communauté métisse historique dans la région, devrait ainsi être comprise en regard de cette approche. Ainsi, ce que cet ouvrage révèle, c'est que le terme « métis » présent dans les sources ne peut renvoyer à l'existence d'une ou de plusieurs communautés métisses historiques au Saguenay-Lac-Saint-Jean, non que de telles communautés distinctes des Eurocanadiens et des Indiens n'ont jamais existé.

À quelques occasions dans son ouvrage, l'auteur mentionne la possibilité que le peu d'éléments auxquels donnent accès les sources historiques consultées et analysées concernant les individus d'ascendance mixte au Saguenay-Lac-Saint-Jean est imputable aux contextes de production de ces sources elles-mêmes. Les divers observateurs de l'époque n'auraient ainsi pas constaté ou rapporté l'existence d'individus métissés se réclamant d'une identité, d'une culture et d'une communauté distinctes. Pour contourner cet éventuel problème lié aux sources historiques, Gélinas cherche à percevoir sous l'angle culturel ce que ces documents d'archives ne révèlent pas du point de vue de l'identité. Et il revient à ces mêmes textes d'époque pour déterminer si les individus qui y sont désignés comme métis et qui n'ont pas développé d'identité et de culture distinctes ont formé ou non des communautés métisses.

À la lecture de l'ouvrage de Gélinas, il ressort que les individus issus du métissage tant culturel que biologique dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'étaient pas exclusivement désignés dans les sources historiques comme étant des « métis ». Selon les époques et selon les observateurs, il est fait mention dans les documents d'archives consultés par l'auteur de certains « bâtards » et « enfants illégitimes », de nombreux « sauvages », ainsi que de quelques « gens libres » et « métis ». Ces termes renvoyaient généralement à des identités octroyées par les observateurs plutôt que revendiquées par les individus métissés eux-mêmes. Il apparaît toutefois dans cet ouvrage qu'une identité a pu être à la fois une identité revendiquée et une identité métisse. L'auteur explique brièvement que les Français installés le long de la vallée du Saint-Laurent dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ne se sentaient plus être tout à fait des Français métropolitains du fait de leur métissage culturel avec les Indiens, et qu'ils n'étaient pas non plus des Indiens. Ils s'affirmaient désormais comme des Canadiens. Révélant ceci dans les derniers développements du premier chapitre de son ouvrage, Claude Gélinas ne tient pas compte de cette ethnogenèse par la suite, en cherchant plutôt à percevoir, pour cette époque et les siècles suivants, l'expression d'une réalité socioculturelle distincte des Indiens et des Eurocanadiens. Il n'entend pas étudier plus longuement cette ethnogenèse canadienne, qui vraisemblablement ne saurait être confondue avec la naissance d'une communauté métisse. La question de l'importance du métissage dans l'apparition et

le développement de l'identité canadienne au XVII<sup>e</sup> siècle est pourtant implicitement posée dans l'ouvrage.

Comme le recommande Claude Gélinas dans les dernières lignes de sa conclusion, il conviendrait peut-être de se doter de nouveaux paradigmes afin d'aborder autrement l'histoire du métissage au Québec. Dans le contexte particulier dans lequel ont évolué les individus métissés de la région à l'étude, ceci permettrait de révéler des réalités jusqu'ici difficilement saisissables. En effet, les dynamiques notamment identitaires y ont probablement été différentes de celles qui prévalaient dans l'ouest canadien, et plus particulièrement dans la vallée de la rivière Rouge qui a vu l'émergence, au XIX<sup>e</sup> siècle, d'une nouvelle entité socioculturelle bien distincte : la Nation métisse. Concernant la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gélinas soutient que les individus identifiés comme « métis » dans les sources se sont intégrés au sein de la population indienne ou eurocanadienne au cours de l'histoire. Cette thèse est probablement pour beaucoup dans le fait, mentionné par l'auteur, qu'au Québec l'historiographie n'a que peu insisté sur la place et le rôle des individus d'ascendance mixte dans la société canadienne-française.

En conclusion, l'ouvrage de Claude Gélinas est une étude de cas exploratoire qui contribue, par son approche et ses conclusions, à développer davantage plutôt qu'à refermer la voie encore ténue concernant la question du métissage et de l'existence de communautés métisses historiques au Québec. Il ressort qu'une relecture de l'histoire est nécessaire, et c'est là tout le défi des recherches en études métisses qui prennent depuis ces dernières années, avec les revendications d'un nombre grandissant de communautés métisses dans la province et ailleurs dans l'est du pays, une nouvelle dimension. L'ouvrage de Gélinas représente à ce titre l'une des premières pierres posées dans le contexte de ce défi scientifique auquel nous convie, nous chercheurs de tous horizons, une partie de la population québécoise qui entend désormais exprimer ouvertement son identité métisse.

---

**Peter Frost**, *Femmes claires, hommes foncés. Les origines du colorisme*, Québec, Qc : Les Presses de l'Université Laval, 2010, 202 pages.

*Recenseur : Carlos Jacome  
Université de Montréal*

En raison de sa formation essentiellement structuraliste, Peter Frost cherche à observer des structures récurrentes humaines concernant la notion de *colorisme*. Ainsi, en se basant sur des études antérieures, il porte un regard anthropologique sur une question relative à la carnation de la peau et ses différentes conséquences dans nos sociétés.

En effet, l'objet de cette étude s'inscrit dans un domaine d'investigation qui se fonde sur la constatation que nous posédons, dès la naissance, un algorithme « précâblé » nous

permettant de distinguer le sexe d'un individu sur la base de plusieurs indices tels que le *teint*, ce qui influencerait notre comportement en terme d'attirance sexuelle, de dominance sociale et de distanciation émotionnelle. Ce faisant, Frost propose un survol historique afin d'observer l'impact de la couleur de la peau dans plusieurs sociétés et selon différentes époques et ce, dans la perspective où ce qui se présente d'emblée comme étant un signe de différenciation sexuelle – le teint pâle étant un attribut féminin et le teint foncé, un attribut masculin – se transforme avec le temps en marque de différenciation ethnique, notamment lors de l'expansion du monde européen il y a cinq siècles. De la sorte, Frost prétend mettre en lumière le fait que des valeurs antérieures au racisme auraient pu néanmoins influencer le développement de ce dernier, tel que nous le connaissons.

De la sorte, en observant ça et là différentes sociétés modernes et pré-modernes, Frost remarque que le colorisme était d'emblée une question esthétique servant à la différenciation sexuelle et ce, dans des espaces aussi divers qu'en Afrique, en Asie et en Europe où, à quelques exceptions près, un teint plus clair était prisé chez la femme. Il semble donc exister une tendance transculturelle à associer le blanc à la féminité dans les sociétés traditionnelles, tendance qui correspondrait entre autres choses à trois explications majeures, soit la domination européenne, la stratification sociale ou l'enfermement, selon les cas.

Pour étendre la réflexion, on pourrait se questionner ici sur les propriétés constitutives du teint des femmes et des hommes en remarquant, à la suite de plusieurs études scientifiques, que la peau des femmes contient naturellement moins de mélanine et d'hémoglobine que celle des hommes, d'où sa plus grande clarté, condition biologique qui aurait été accentuée culturellement par le truchement de plusieurs techniques telles que le maquillage, la décoloration volontaire ou les protections contre le soleil. On pourrait également effectuer un parallèle avec nos homologues animaux, notamment les singes, en remarquant que la coloration agit également chez eux comme indice de signalisation lors de la période de reproduction ou dans les rapports entre les individus. De la sorte, on pourrait avancer que chez les humains, une cause incidente aurait initialement éclairci le teint féminin et que la sélection naturelle aurait pu poursuivre cet éclaircissement du teint selon différents facteurs socioculturels.

De fait, le teint est un facteur de différenciation sexuelle. S'il facilite le processus d'identification, pourrait-il jouer sur l'attirance d'un sexe pour un autre ? Frost reprend plusieurs études opérées en ce sens auprès d'enfants, de femmes et de personnes âgées, études qui ont observé conjointement des facteurs hormonaux et sociaux. La somme de ces études indiquerait véritablement la présence de cet algorithme mental dont le teint serait l'un des éléments constitutifs.

Or, si dans une perspective transculturelle, ce patron semble expliquer pourquoi les hommes sont attirés par un teint clair chez la femme et *vice versa*, Frost souligne que cette tendance ne se présente jamais selon une perspective